



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE DU NORD

PROCURATION POUR L'AG DU 22/11/2020

Art.9,2è alinéa, des statuts du Comité Départemental :

"Toutefois, il est admis qu'une société peut, en dehors d'elle même, représenter une seule autre association affiliée au Comité Départemental, mais une seule. La procuration délivrée devra, sous peine de nullité, être signée **des deux Présidents** (mandant et mandataire) et comporter **le cachet des deux associations.**"

MANDANT

Je soussigné :

Président de la société :

De la zone :

du Comité du Nord FFPJP,

Donne mandat à Monsieur :

Président de la société :

De la zone :

du Comité du Nord FFPJP,

Date :

Signature :

Cachet :

MANDATAIRE

Je soussigné :

Président de la société :

De la zone :

du Comité du Nord FFPJP,

Déclare avoir reçu mandat de Monsieur :

Président de la société :

De la zone :

du Comité du Nord FFPJP,

Date :

Signature :

Cachet :